

**DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS NO 2 DE LA FÉDÉRATION
CANADIENNE DE L'ENTREPRISE INDÉPENDANTE RELATIVE À LA
DEMANDE D'APPROBATION D'UN PROGRAMME POUR LA CONVERSION
À L'ÉLECTRICITÉ DES ÉQUIPEMENTS FONCTIONNANT AU MAZOUT OU
AU PROPANE DANS LES MARCHÉS COMMERCIAL, INSTITUTIONNEL ET
INDUSTRIEL**

CAUSE R-4000-2017

Participation au programme

Question 1

Référence :

- (i) B-0025, HQD-2, document 4, pp. 15 et 16, réponse 2.18

Questions :

1.1 Veuillez mettre à jour l'information sur les lettres d'intention reçues des clients.

Potentiel de conversion

Question 2 :

Référence :

- (i) B-0050, HQD-1, document 3, p.7, tableau 2

Questions :

- 2.1 Veuillez présenter le ratio kW/GWh pour chacun des cas types.
- 2.2 Veuillez indiquer si le Distributeur dispose d'un profil de consommation horaire pour les cas types.
- 2.3 Veuillez présenter pour chaque cas type le calcul permettant d'obtenir le ratio kW/GWh.
- 2.4 Veuillez indiquer la taille de l'échantillon utilisé pour calculer le facteur de coïncidence et fournir l'information détaillée sur la manière par laquelle il a été construit.
- 2.5 Veuillez préciser les critères utilisés pour déterminer si un bâtiment est représentatif du marché visé ou non.
- 2.6 Veuillez présenter le détail du calcul ayant conduit au facteur de coïncidence de 75%.
- 2.7 Quel est le facteur d'utilisation retenu pour les procédés industriels?

Cas types

Question 3:

Référence :

- (i) B-0037, HQD-2, document 1.2, p. 11, tableau R-3.3.1.-A

Préambule :

**TABLEAU R-3.3.1-A :
 REVENUS DE CHARGES ADDITIONNELLES DU CAS TYPE 3**

Revenus (\$ et c/kWh)	Situation actuelle: chauffage au mazout		TAÉ				Écrêtement de la pointe			
	kWh	Facture totale	kWh	Facture totale	kWh additionnels	Facture additionnelle	kWh	Facture totale	kWh additionnels	Facture additionnelle
Consommation (kWh)	1 446 173		2 072 736		626 563		2 068 706		622 533	
Revenus (\$)		136 056 \$		191 544 \$		55 488 \$		182 492 \$		46 436 \$
Revenus (¢/kWh)		9.41		9.24		8.86		8.82		7.46

Questions :

- 3.1 Au tableau en référence, veuillez indiquer le ratio kW/kWh qui a été considéré pour le scénario TAÉ aux fins du calcul du coût de puissance de la facture totale.
- 3.2 Veuillez indiquer également ce même ratio pour le scénario avec écrêtement et produire l'information équivalente pour l'ensemble des cas types.
- 3.3 Veuillez indiquer si le concept de non coïncidence des pointes appliqué pour déterminer les coûts évités trouve également application dans la portion revenu de l'analyse. Par exemple, pour un client qui convertirait sa charge de chauffage, la pointe de chauffage ne serait pas coïncidente avec la pointe du client avant la conversion.

3.4 Veuillez présenter les calculs détaillés des revenus de 136 056 \$, 191 544 \$ et 182 492 \$.

Analyses de sensibilité

Question 4 :

Référence :

- (i) B-0050, HQD-1, document 3, p. 11

Préambule:

- (i)
« **Attribution des coûts évités d'énergie d'hiver en considérant les heures d'achat sur les marchés**

Par ailleurs, il importe de souligner que le Distributeur, dans son évaluation économique, a été très prudent quant au coût additionnel en énergie. En effet, l'analyse suppose que la totalité des 2 904 heures d'hiver est susceptible d'occasionner un achat sur les marchés au prix de l'énergie d'hiver (5,2 ¢/kWh), plutôt qu'à la valeur de l'énergie patrimoniale (2,8 ¢/kWh).

Ainsi, en attribuant le coût évité d'énergie d'hiver seulement pendant le nombre d'heures où des achats sur les marchés sont prévus dans le bilan en énergie, le TNT passe à 54,9 M\$ actualisés de 2017. Le tableau 7 présente le résultat détaillé. »

Questions :

- 4.1 Veuillez indiquer le coût évité en énergie utilisée pour obtenir le TNT de 54,9 M\$.
- 4.2 Veuillez indiquer le nombre d'heures où des achats sur les marchés sont prévus dans le bilan en énergie utilisée pour le calcul du TNT de 54,9 M\$.
- 4.3 Veuillez de plus indiquer sur quelle(s) année(s) est basé ce nombre d'heures.
- 4.4 Veuillez indiquer le nombre d'heures où des achats sur les marchés sont prévus dans le bilan en énergie pour chacune des 10 années de l'analyse de rentabilité.
- 4.5 En considérant des scénarios d'hivers plus chauds et plus froids, veuillez indiquer le nombre d'heures minimal et maximal où des achats sur les marchés sont prévus dans le bilan en énergie pour chacune des 10 années de l'analyse de rentabilité.